

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 2 novembre 2015 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. BRUNIER Christian, maire,

Présents : BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, HERAUT Patrick, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, ROUFFIGNAC Mickaël, TSAME – BEKALE Flora, ROUILLON Laurent, PINEAU Nathalie, CHARPENTIER Marc, FENIOUX Marjorie, LOUIS Joël, PENIN Benjamin, PORTMANN Christiane.

Absents excusés : BROSSARD Anne (pouvoir à ROUFFIGNAC Mickaël), SALACRUCH Françoise (pouvoir à LOUIS Joël).

Absent : ROBLIN Benoît.

Secrétaire de séance : PINEAU Nathalie.

Date de convocation : 9 novembre 2015

ORDRE DU JOUR

Extension de la mairie. Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le coût hors taxes pour l'extension de la mairie est le suivant :

- Travaux : 272 787.28 €
- Maîtrise d'œuvre 28 551.17 €
- Total : 301 338.45 €

Il informe que le Département de la Charente-Maritime peut financer ce projet à hauteur de 25% ; le plan de financement suivant est proposé :

- Montant total des travaux : 301 338.45 € HT
- Subvention Département : 75 334.61 €
- Subvention Région (FRIL) : 40 000.00 €
- Etat (DETR) : 73 947.86 €
- Autofinancement (sur HT) : 112 055.98 €

Le Conseil Municipal :

- Accepte le plan de financement ci-dessus proposé
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime.

Extension de la mairie. Demande de subvention Fonds Régional d'Intervention Locale

Le Maire informe que la commune peut bénéficier d'une aide de 40 000 € de la part de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention Locale.

Le Conseil autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Décisions modificatives

Alarme ateliers municipaux

Une alarme doit être installée aux ateliers municipaux. Montant : 1 400 €. Les crédits n'étant pas suffisamment prévus au budget, le Maire propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| 022 (dépenses imprévues) | - 1 400 € |
| 023 (virement section investissement) | 1 400 € |

Section d'investissement :

- | | |
|--|---------|
| Op° 459 art. 2181 | 1 400 € |
| 021 (virement de section fonctionnement) | 1 400 € |

Le Conseil accepte.

Eclairage public rue des Frênes

Le Maire rappelle les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue des Frênes.
Les crédits n'étant pas prévus au budget, il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Dépenses

Opération 445 art. 21534	- 1 494.32 €
Opération 461 art. 21534	1 494.32 €

Recettes

Opération 445 art. 168758	- 1 494.32 €
Opération 461 art. 168758	1 494.32 €

Le Conseil accepte.

Comptes rendus des commissions

Commission sociale : Repas du 11 novembre

Problème soulevé : nettoyage de la vaisselle.

Animation

Jeux intervillages : Refus d'adhérer à la nouvelle association. Affaire à suivre.

Noël des enfants : 2 spectacles auront lieu le 20 décembre.

Communication

Le nouveau site internet est opérationnel.

Environnement

Prévoir une location de mini pelle pour les plantations à Charmeneuil.

Conseil Municipal d'Enfants

Le nouveau CME est en place.

Informations et questions diverses

CDC Aunis Sud

Collecte des ordures ménagères : la mise en œuvre de la collecte automatisée sera effective à compter du 1^{er} octobre 2016 tous les 15 jours.

L'ancien siège de la CDC Plaine d'Aunis a été vendu pour un montant de 300 000 €.

La voirie de la zone d'activité du Fief Girard revient dans le domaine communal. L'entretien sera assuré par la CDC.

Arrêts de TER

Les travaux débuteront en février 2016. Pas de circulation des trains entre les 5 mai et 19 juin 2016.

5 arrêts sont prévus.

Haut débit

Un schéma départemental a été élaboré. La CDC Aunis Sud (dont la commune du Thou) est incluse dans la 1^{ère} tranche 2015 – 2020.

Marché

Le premier marché dominical a eu lieu le 15 novembre.

Téléthon

L'association « Thou's dehors » organise une marche (inscription : 3€) dont les recettes seront reversées au Téléthon.

Fin de réunion : 21h45.